



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

3040 Nano rain repellent Eco

UFI: 0FRD-E8K5-M004-X5XM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Vitrificateurs durcissant à l'acide à forte teneur en solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: technical.support@kisling.com

Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 2 de 10

Pictogrammes:





RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Vitrificateurs durcissant à l'acide à forte teneur en solvant

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité			
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)						
64-17-5	éthanol	éthanol					
	200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43						
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité			
	Limites de conc	oncentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
64-17-5	200-578-6	éthanol	50 - < 100 %			
	par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg					

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec,, mousse résistante à l'alcool, Eau en aérosol.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 3 de 10

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiquesn ni dans les plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillier dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type	DNEL type		Effet	Valeur			
64-17-5	64-17-5 éthanol						
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³			
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, à long terme		systémique	343 mg/kg p.c./jour			
Consommateur	Consommateur DNEL, à long terme		systémique	114 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour			
Consommateur	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour			

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation					
Milieu enviro	onnemental	Valeur				
64-17-5	17-5 éthanol					
Eau douce		0,96 mg/l				
Eau douce (rejets discontinus) 2,75 m						
Eau de mer	0,79 mg/l					
Sédiment d'eau douce 3,						
Sédiment marin 2,9 m						
Intoxication	Intoxication secondaire					
Micro-organ	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 5					
Sol		0,63 mg/kg				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

EN 166

Protection des mains

Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm

période de latence: 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

EN ISO 374

Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 5 de 10

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: ABEK

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: limpide
Odeur: Alcool

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

78 °C
et intervalle d'ébullition:

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation:

pH-Valeur:

2

Hydrosolubilité:

aspelètement missible

Hydrosolubilité: complètement miscible
Pression de vapeur: 57 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,82 g/cm³ DIN 51757

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 90%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Acide. base. Agents oxydants. Métaux alcalins. Métal alcalino terreux

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

10.5. Matières incompatibles

Acide. base. Agents oxydants. Métaux alcalins. Métal alcalino terreux

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 6 de 10

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx). Chlorure d'hydrogène (HCI)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode				
64-17-5	éthanol									
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401				
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403				

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 7 de 10

Aucune donnée disponible

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
64-17-5	éthanol								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22000 mg/l	ca.	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11		
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 79	100 d	Oryzias latipes	Environmental Toxicology and Chemistry,	Chronic effects of substance on reproduc		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	5400	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989	Study to determine the sensitivity of a		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21	Follows the basic methodology for the th		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol	-0,77

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul.

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 8 de 10

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE: déchets provenant de la fabrication.

formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication,

formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 144 601
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les D/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Code de classement:F1Dispositions spéciales:144 601Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2

Transport maritime (IMDG)



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent EcoDate de révision: 06.02.2024Code du produit: 94153Page 9 de 10

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



UN 1170

3

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A58 A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 90 % (738 g/l)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Eye Irrit: Irritation oculaire





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

3040 Nano rain repellent Eco

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 94153 Page 10 de 10

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification					
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle					
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul					

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Vitrificateurs durcissant à l'acide à forte teneur en solvant	IS, PW, C	-	9a, 15, 32	11, 19	8e, 10a	1, 1a, 1b, 4	7, 13, 14, 119	

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)